Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220315-04-Al
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022
République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION BUREAU DELIBERATIF COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE **POMPEY**

SEANCE DU 15 Mars 2022

Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants			
13	11	11			

Date de convocation 9 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze Mars à dix-huit heures, le Bureau délibératif, réqulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président.

Présents: Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRLIC.

Absents excusés: Pierre JULIEN, Denis MACHADO.

Monsieur Laurent TROGRLIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet: Plan de formation 2022

N° de délibération: 4

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Bilan du Plan de Formation 2021

Pour rappel, le nombre de jours de formation accordés pour l'année 2021 s'élevait à 1 499 jours, soit 5,6 jours de formation par agent.

Malgré une poursuite de la crise sanitaire de 2020. l'organisation des formations a pu progressivement reprendre et se maintenir au cours de l'année 2021. De nombreuses formations prévues en 2020 ont ainsi été reportées et réalisées cette année.

Ainsi, au 31 décembre 2021, ce sont près de 205 agents qui ont pu être formés, pour un total de 685 jours de formation, soit un taux de réalisation du Plan de Formation à hauteur de 55%. Ces formations ont été majoritairement suivies par des agents de catégorie C. représentant 65% des agents formés.

Il est également à noter que l'ensemble des thématiques prévues dans le Plan de formation mutualisé, formalisé avec les 13 communes du Bassin de Pompey à destination des 748 agents du bloc local, ont pu être intégralement menées, 425 agents ont ainsi pu être formés durant l'une des 53 sessions de formation organisées, dans le cadre de 6 thématiques distinctes (Santé Sécurité au Travail, Management, Bureautique, Accueil...).

Présentation du Plan de Formation 2022

L'article 7 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, rend obligatoire la présentation du plan de formation à l'organe délibérant.

Ains par se le le la construire et de proposer aux agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit à la fois les besoins individuels et collectifs.

Avant la campagne d'entretiens professionnels qui sert de support à l'élaboration du plan de formation, la collectivité a, comme chaque année, défini un nombre d'axes structurants :

- Favoriser la maîtrise de l'écrit et de l'oralité
- Encourager la dématérialisation et l'adaptation aux transitions numériques : maîtrise des outils bureautiques, logiciels métier...
- Renforcer le socle de compétences communes dans le domaine financier et juridique
- Intégrer les nouveaux agents avec notamment la mise en œuvre d'un « pack » de formations relatives à l'environnement territorial et, si fonctions d'encadrement, d'un programme de formations managériales adapté
- Accompagner la transition environnementale et lutter contre le changement climatique
- Développer les compétences managériales en lien avec le plan de formation spécifique engagé fin 2018
- Garantir la sécurité et la santé des agents au travail (formations réglementaires ou volontaires)
- Entretenir la dynamique de formations professionnalisantes relatives au métier exercé

Au total, sur 1 360.5 jours sollicités par l'ensemble des agents au cours de leur entretien annuel, 1 299 jours de formation ont été accordés (95% des demandes), soit 4,7 jours de formation par agent.

A noter qu'en 2022, le Bassin de Pompey, soucieux de la question environnementale, a souhaité intégrer un volet spécifique dans le Plan de Formation afin d'accompagner et de sensibiliser un grand nombre d'agents (notamment du bloc local par le biais du plan de formation mutualisé) à la transition écologique.

En outre, et parallèlement au plan de formation communautaire, un plan de formation intercommunal est en effet validé avec les référents formation des communes. Les thématiques retenues pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Initiation et perfectionnement aux outils bureautiques
- Formation aux techniques de nettoyage des locaux
- Sensibilisation environnementale
- Management à destination des responsables de proximité et des évaluateurs
- Formations obligatoires en Hygiène et sécurité : autorisations de conduite des engins, habilitations électriques
- Formations volontaires en Hygiène et sécurité : Poursuite des SST (sauveteurs secouristes du travail) sur l'ensemble des équipements, ainsi que PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) et « Gestes et Postures »

Tous ces axes pourront, au cours de l'exercice 2022, faire l'objet d'adaptation en fonction de leur organisation et de l'évolution des besoins des agents et de notre collectivité.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20220315-04-Al Date de télétransmission : 29/03/2022 Date de réception préfecture : 29/03/2022

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Comité technique en date du 25 février 2022,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du plan de formation 2022.

INSCRIT au budget les dépenses induites par la validation du plan de formation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme Le Président,

Laurent TROGRLIC